

Nouméa, le 05 mars 2014

PROVINCE SUD	ARRIVEE LE 06 MAR. 2014								
Direction de l'environnement	N° 7380	Dir	CM M	CM EDT	CM spé.	SAP	SPPR	SCB	SAPA
AFPECTE							V		
COPIE									
OBSERVATIONS	7380 → BA 1103 AR (voir lettre pour confirmation de la possibilité de développer cette activité - sur la bande des 200m)								

Direction de l'Environnement  
PROVINCE SUD  
BP 3718  
98846 Nouméa CEDEX

Objet : Mise en demeure du 13 décembre 2013 de régulariser la situation administrative de l'installation de traitement des P.U.N.R sur le site de l'ISD de Gadji

N/Réf. : 140305A KEM/KEM

Monsieur le Directeur,

Un dossier de déclaration concernant notre activité de stockage temporaire et de traitement des pneumatiques usagés sur le site de l'ISD de Gadji est actuellement en cours de préparation et sera déposé à vos services le 11 avril 2014 au plus tard.

Ce délai dépasse de près d'un mois le délai fixé par l'arrêté N°3073-2013/ARR/DENV du 13 décembre 2013 nous mettant en demeure de régulariser, sous trois mois, la situation administrative de cette installation. Les raisons de ce dépassement de délai sont explicitées dans le présent courrier.

La CSP étant soucieuse d'apporter une solution de valorisation pérenne des pneumatiques usagées à l'échelle du territoire de la Nouvelle-Calédonie et selon les meilleures technologies disponibles mène depuis près de deux ans des études technico-économiques sur les multiples voies de valorisation envisageables. Il en ressort que, compte tenu des gisements locaux (3000 t/an avec un potentiel maximum de 3500 à 4000 t/an en y incluant les pneus de génie civil), la seule filière techniquement et économiquement viable est la production d'un broyat calibré destiné à être utilisé localement en tant que matériaux drainants et pour la fabrication de remblais allégés dans le domaine des travaux publics.

La CSP s'est décidé à lancer les investissements en ce sens en fin d'année 2013. A ce stade, les études de détail des installations et des équipements n'étaient pas encore abouties. Elles sont, aujourd'hui, en cours de finalisation et seront présentées dans le dossier de déclaration à venir. Nous n'avons, en effet, pas jugé utile de vous déposer dans les délais impartis un dossier présentant le traitement actuel qui aurait été caduque et ce d'autant plus que cette activité sera amenée à être déplacée vers une nouvelle plate-forme en cours d'aménagement dans la bande d'isolement des 200 m de l'ISD (cf. plan joint). Ce transfert est motivé par la nécessité de libérer les lieux actuels à l'horizon 2018 en vue des futurs travaux d'aménagement du casier E. Les investissements, dont l'amortissement est prévu sur une durée minimale de cinq ans, ne permettent donc pas d'envisager cette activité sur son emplacement actuel.



Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.

PJ : plan d'implantation du projet de la plate-forme de traitement des PUNR



**CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS**

S.A.S. au capital de 97.682.000 F.CFP - RCS de Nouméa N° 88 B20299 – RIDET : 0202499

Siège social : 03, rue Ernest MASSOUBRE, Immeuble KONEVA, Orphelinal – 98800 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie – BP 179 – 98845 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie Tél. (687) 26.93.64 - Fax (687) 25.97.11



Emprise de la zone de traitement des PUNR

**GADJI**

Emprise du projet de la plate-forme  
de traitement des PUNR

© 2013 Google  
Image © 2014 CNES / Astrium  
Image © 2014 DigitalGlobe

